

Les règles locales

Hors limites (règle 18.2)

Une balle qui traverse une route publique définie comme hors limites et vient reposer au-delà de la route est hors limites, même si elle repose sur une autre partie du parcours.

Cette règle ne s'applique pas pour les balles jouées du tertre de départ arrière du trou n°13, et franchissant la route perpendiculaire à l'axe de jeu devant le départ. En cas de double clôture, c'est la clôture la plus à l'intérieur qui délimite le hors limite.

Obstructions amovibles (règle 15.2)

- Les piquets de 135 mètres

Obstructions inamovibles (règle 16.1a)

- Ensemble arbre-tuteur et/ou grillage en plastique et/ou cuvette
- Les marques de distances sur le fairway
- Tous les chemins

Éléments partie intégrantes du terrain

- Les feuilles de plastique au pied des plantations

Informations

Repères

- Les repères de distance sur le fairway correspondent à : Noir 180m – Blanc 150m – Jaune 135m – Bleu 100m – Orange 50m d'entrée de green

Pénalité pour infractions à une règle locale

- Stroke play : 2 coups
- Match play : perte du trou